

Compte Rendu Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Février 2019

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Pascal LAVAUUR, Maire.

Présents : Valérie RICARD, Laurent MITAINE, Jean CORREIA, Jérôme MORENAUD, Delphine COMBARIEU-PINTO, Chantal MAZOUZIE, Anne FOURCASSIE, Karine.
Absents : Guillaume BOLOG.
Préscriptions : Olivier ANNAK, Morgan BABOULENE.
Secrétaire de séance : Charlotte MAZEYRE.

A- DELIBERATIONS :

01/ Délégué nouveau désigné suppléant Syndicat Eau Potable - Assainissement du QUERCY BLANC :

Lors du conseil municipal du 13 novembre 2018, Pascal LAVAUUR avait été désigné délégué suppléant du Syndicat eau potable assainissement du Quercy Blanc. Hés M. le Maire étant déjà désigné de la CA du Grand Cahors, il ne peut être délégué sur deux collectivités.

Il revient en conséquence de désigner le nouveau délégué suppléant du Conseil Municipal appelé à représenter la commune auprès du Syndicat eau potable - Assainissement du Quercy Blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner :

2 Délégués titulaires :

- Karine BONNETAT
- Valérie RICARD

2 Délégués suppléants :

- Delphine COMBARIEU-PINTO
- Anne FOURCASSIE

VOTE POUR : 9
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

1

02/ Autorisation engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant le Budget Prélimif 2019 :

Monsieur le Maire expose que l'article L4112 1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutoif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits affectés au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, vides aux alinéas ci-dessous, seront inscrits au budget lors de son adoption. Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2019.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget prélimif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Budget Principal			
Chapitre	BP 2018	Autorisation 2019 avant BP	
20: immobilisations incorporelles	8 400,15 €	2 100,00 €	
204: subventions d'équipement versées	18 039,30 €	4 500,00 €	
21: immobilisations corporelles	202 955,30 €	43 500,00 €	
TOTAL	229 394,75 €	50 100,00 €	

Répartis comme suit :			
Chapitre votés	Opération	Article	Investissement
20	ONA	2031	2 100,00€
204	ONA	204172	4 500,00€
21	ONA	2112	5 500,00€
21	ONA	21318	14 000,00€
21	ONA	2152	7 000,00€
21	ONA	2158	7 000,00€
21	ONA	2183	10 000,00€
TOTAL :			50 100,00€

2

Budget Multiservices			
Chapitre		BP 2018	Autorisation 2019 avant BP
21: immobilisations corporelles		22 231.94 €	5 500.00 €
TOTAL		22 231.94 €	5 500.00 €

Répartis comme suit :

Chapitre votés	Opération	Article	Investissement
21	ONA	21318	5 500.00€
TOTAL :			5 500.00€

VOTE : POUR 9 FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS.

RV Création d'un emploi permanent Adjoint Animation Territorial :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des nombreuses tâches affectées à la gestion de l'ALAE d'une part, du restaurant scolaire et de la planification des différentes missions à mettre en place au niveau de l'école, il convient de renforcer l'effectif du service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

1/ La création d'un emploi d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaire de service, soit 3075ème à compter du 01 Avril 2019.
Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière animation au grade d'Adjoint d'Animation Territorial.

2/ De modifier ainsi le tableau des emplois

3/ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : POUR 9 FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS.

3

B- Informations :

- Des administrés ont transmis à M. Le Maire un courrier signé par tous les habitants de Lenzouque demandant un éclairage public dans le lieu-dit. Pascal LAVAUZ prêcheur qu'il attend des devis de la FDEI.
- Le conseil municipal discute de l'organisation du débat organisé le 15 février sur la commune et adopte un plan pour le déroulement de celui-ci.
- Les membres du conseil réfléchissent sur l'emplacement pour les urnes bio. Cela fera l'objet d'une entrevue sur le terrain lors d'une prochaine commission d'aménagement.
- M. Le Maire annonce que des petits travaux vont être effectués devant l'entrée du centre de soins afin de sécuriser et d'améliorer le lieu que l'aménagement des poubelles de Bourmaquet devrait être agrandi suite à la réduction de sa surface après la mise en place de la borne incendie.
- Suite à des plaintes sur le progrès des lieux, Pascal LAVAUZ émet le souhait d'établir un règlement sur le prêt des salles de la commune aux associations.
- Au sujet de l'entretien des réseaux à Bourmaquet est quasiment terminé. Les travaux au Bourg vont commencer vers la mi-mars 2019.
- L'appel d'offres est lancé pour la Voie verte. Les dernières signatures attendues ont été obtenues de la part des particuliers.
- Le conseil municipal échange sur le rapport d'observation sur le contrôle des comptes de la CAGC.
- La rénovation des chemins ruraux est en cours. M. Le Maire indique qu'il y a une forte demande en matière de personnes souhaitant une carte des chemins praticables de la commune. Il propose de réaliser un document qui pourra être remis aux randonneurs sur demande.
- Au mois de Mars une demande de subvention au titre des demandes de police sera présentée au conseil départemental pour réaliser des équipements de sécurité en sortie de Bourg et aux abords du croisement au Bourmaquet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire
Pascal LAVAUZ



La Secrétaire de séance
Christelle MAZEYRE



4